



Auto-école
Nogent 52
situé à 3
boulevard voltaire
52 000 Chaumont
Agrée par la
préfecture de
Chaumont
sous le numéro
E 2205200050

Auto-école
Nogent 52
situé à 55
rue de Verdun
52 800 Nogent
Agrée par la
préfecture de
Chaumont
sous le numéro
E 1905200030



Contactez nous

3 boulevard voltaire
52 000 Chaumont

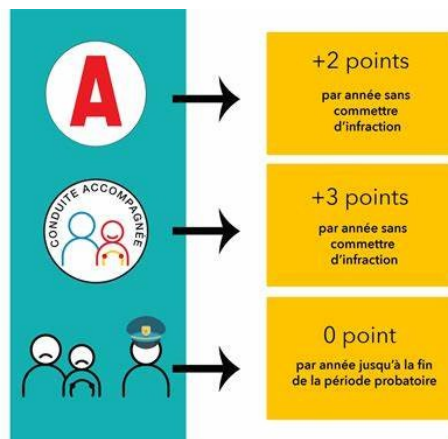
Téléphone : 09 73 14 68 78

55 rue de verdun
52800 Nogent

Téléphone : 0325010125

Mail :
autoecole.nogent@orange.fr

0665747823



Pièces à fournir

5 photos d'identité (aux normes officielles)

Photocopie recto/verso de la pièce d'identité, si mineur
pièce d'identité d'un tuteur ou d'un représentant légal

Photocopie de l'attestation de recensement (pour les
ressortissants français)

Pour les candidats nés après le 1er Janvier 1988, fournir
l'ASSR1 et/ou 2 ou BSR

un justificatif de domicile de moins de 3mois au nom du
candidat (EDF/GDF, TELEPHONE, LOYER)

2 Enveloppes en format A5 timbrées

2 Enveloppes classiques timbrées au tarif en vigueur

2 lettres de suivies 100gr format A4

AUTO-ÉCOLE
NOGENT 52



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les avantages de l'AAC

L'assurance

Avantages tarifaires des compagnies d'assurance : surprime de la 1ère année diminuée de 50 % ; suppression de la surprime la 2e année si je n'ai occasionné aucun accident.

Une meilleure réussite

L'examen intervient dès 17 ans, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée.

Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique : 75 % de réussite contre 58 % pour la filière traditionnelle.

La durée du permis probatoire

La période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

Moins d'accidents

L'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

Dès 15 ans, je peux choisir la Conduite Accompagnée

2 PHASES :

- une période de formation initiale,
- une période de conduite accompagnée.

AVANT DE POUVOIR CONDUIRE AVEC UN ACCOMPAGNATEUR, LA FORMATION INITIALE COMPREND :

- une évaluation préalable (1h) ;
- une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du «code» ;
- une formation pratique (cours de conduite) de 20h au moins (13 heures en cas d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique).

Une fois l'épreuve du code obtenue et le niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurance, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le «passage de relais» entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.